Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD, Valérie BERRÉE à Stéphanie DUMAND

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-105 – Institution et Vie Politique : dispositif d'appui à la coordination en territoires d'Ille et Vilaine – désignation d'un représentant communal au sein d'Antenne Brocéliande – approbation de la charte

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu la Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, et notamment son article 23 instituant les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) ;
Vu le décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ;
Vu les statuts de l'association DAC'tiv (Dispositif d'Appui à la Coordination en Territoires d'Ille-et-Vilaine), opérateur unique né de la fusion des réseaux de santé, MAIA et PTA du département ;
Vu le projet de charte de fonctionnement des instances locales de l'Antenne territoriale de Brocéliande proposé aux acteurs et communes du territoire ;

Considérant que le DAC a pour mission d'apporter un soutien concret et opérationnel aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du territoire faisant face à des situations de parcours de santé jugées complexes, afin de favoriser le maintien à domicile et d'éviter les ruptures de parcours ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110105-DE

Considérant que l'antenne locale « Brocéliande » de DAC'tiv réunit les acteurs de proximité afin de garantir la meilleure interconnaissance possible, d'identifier les besoins spécifiques en santé du territoire et de soutenir les actions locales de prévention ;
Considérant qu'il y a lieu pour la commune d'approuver formellement la charte du dispositif, qui fixe les engagements réciproques et les règles de partenariat, et de désigner un délégué titulaire pour représenter notre collectivité au sein des instances de cette antenne locale ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la charte de fonctionnement de l'antenne Brocéliande du Dispositif d'Appui à la Coordination en Territoires d'Ille-et-Vilaine (DAC'tiv), telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Désigne Mme Stéphanie DUMAND en qualité de représentant de la commune de Bréal-sous-Montfort au sein de l'antenne Brocéliande du DAC ;
- Autorise Mme le Maire à signer ladite charte ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision à la direction de l'association DAC'tiv.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON